

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS
(CDDH)**

**Conférence sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la
société civile en Europe**

Helsinki, Finlande, 25 juin 2024



Projet de programme

Synthèse

Si la principale responsabilité de la mise en œuvre des droits humains incombe aux États, la société civile remplit des fonctions importantes dans les sociétés démocratiques pour garantir des progrès continus vers la réalisation des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. En soulignant cet objectif, il est essentiel de mettre en évidence « les rôles positifs, importants et légitimes de tous les défenseurs des droits de l'homme, y compris les INDH et les organisations de la société civile, dans la promotion indépendante de la réalisation de tous les droits de l'homme¹ ». Plus récemment, dans les Principes de Reykjavík pour la démocratie, annexés à la Déclaration de Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe ont réaffirmé que « la société civile est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie² ». Pour remplir ces fonctions, il est essentiel de « soutenir et maintenir un environnement sûr et favorable dans lequel la société civile ainsi que les défenseurs des droits de l'homme puissent opérer sans entraves, insécurité ni violence³ ».

Pourtant, la société civile est confrontée à divers défis qui l'empêchent de remplir ces fonctions. Nombre de ces défis figurent dans les rapports annuels successifs de la Secrétaire Générale sur la Situation de la Démocratie, des Droits humains et de l'État de droit, ainsi que dans les travaux du Commissaire aux droits de l'homme, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les avis de la Commission de Venise et du Conseil d'experts sur la législation relative aux ONG.

Le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) a évalué l'impact des législations, des politiques et des pratiques nationales sur les activités des organisations de la société civile, des défenseurs des droits humains et des institutions nationales des droits humains pour la promotion et la protection des droits humains. Ces travaux ont conduit à la [Recommandation CM/Rec\(2018\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe, qui a été adoptée par le Comité des Ministres en réponse à une « profonde préoccupation face à la réduction de l'espace dévolu à la société civile résultant, notamment, des lois et politiques restrictives et des mesures d'austérité prises récemment par les États membres ».

L'annexe à la Recommandation énonce les principes à respecter par les États membres du Conseil de l'Europe pour la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe. Ces principes concernent (i) le cadre juridique national et l'environnement politique et public propice en vue de protéger et de promouvoir l'espace dévolu à la société civile ; (ii) les mesures nationales visant à protéger l'espace dévolu à la société civile ; (iii) les mesures nationales visant à promouvoir l'espace dévolu à la société civile et (iv) le soutien de la part des instances et institutions du Conseil de l'Europe⁴. La recommandation prévoit un examen de sa mise en œuvre dans les cinq ans suivant son adoption.

Le moment est venu d'évaluer les développements intervenus depuis l'adoption de la recommandation. La présente conférence vise donc à promouvoir le dialogue sur la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe et à alimenter l'examen par le CDDH de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2018)11.

La première session identifiera les défis persistants et nouveaux (tels que l'impact des mesures COVID-19) concernant les cadres juridiques nationaux/mesures et l'environnement politique et public qui affectent négativement la protection et la promotion de l'espace de la société civile. La deuxième session identifiera les bonnes pratiques concernant les cadres/mesures juridiques nationaux et l'environnement politique et public sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile. La dernière session présentera les activités du Conseil de l'Europe visant à soutenir un environnement favorable à la société civile, y compris la [Feuille de route](#) de la Secrétaire Générale sur l'engagement du Conseil de l'Europe auprès de la société civile et les futurs travaux du nouveau Comité directeur sur la démocratie (CDDEM).

¹ Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe.

² [Déclaration de Reykjavík](#), page 16.

³ Ibid.

⁴ Annexe CM/Rec(2018)11.

09h30 – 09h45

Allocutions de bienvenue

- Christos Giakoumopoulos, Directeur Général, DGI Droits humains et État de droit

09h45 – 10h15

Discours liminaire

- Michael O’Flaherty, Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe

10h15 – 11h00

Première session – Les défis de la protection et de la promotion de l’espace dévolu à la société civile en Europe

- Marie Struthers, Directrice, Bureau régional pour l’Europe de l’Est et l’Asie centrale, *Amnesty International*
- Phil Lynch, Directeur exécutif, *International Service for Human Rights*
- Jeremy McBride, Président, Conseil d’experts sur le droit en matière d’ONG, Conférence des OING du Conseil de l’Europe

Modérateur : Antoine Buyse, Professeur, École de droit à l’Université d’Utrecht

11h00 – 11h30 *Coffee break*

11h30 – 12h15

Deuxième Session – Bonnes pratiques en matière de protection et de promotion de l’espace dévolu à la société civile en Europe

- Gerhard Ermischer, Président, Conférence des OING du Conseil de l’Europe
- Katrien Meuwissen, Chef de l’équipe droits humains, Réseau européen des institutions nationales des droits de l’homme Human Rights Team Leader, European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI)
- Andreas Accardo, Chef d’unité, Agence des droits fondamentaux de l’UE

Modérateur: Carla Ferstman, Professeure, Université d’Essex, faculté de droit

12h15 – 12h45

Troisième session – Activités du CdE visant à soutenir un environnement favorable à la société civile

- Marja Ruotanen, Directrice générale, DGII Démocratie et dignité humaine
- Niklas Wilhelmsson, Membre du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)

12h45 – 13h00

Allocution de clôture

- Krista Oinonen, Présidente du CDDH